



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibération N°74/2024**

MC/GA/JF/MC

Convocation en  
date du :  
01/10/2024

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
23  
Présents :  
16  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier)

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents** : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

**Procurations :**

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

**Absent(s)** : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

**Secrétaire de séance** : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION ÒMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD**

Le Président de séance expose :

**CONSIDÉRANT** l'intérêt primordial pour la commune de promouvoir les cultures et les langues occitane et catalane,

**CONSIDÉRANT** que l'association Òmniium Cultural Catalunya Nord, dans le cadre de la sensibilisation et apprentissage de la langue catalane, dispensera, pour la période du 16/09/2024 au 30/06/2025, 2 cours de langue catalane auprès des adultes, les jeudis à raison de 1h30 par semaine (soit 31 sessions) pour un coût total pour la commune de 1 800,00 €.

Ainsi, il convient de conclure une convention entre la ville d'Amélie-les-Bains et l'association Òmniium Cultural Catalunya Nord.

74/2024

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 066-216600031-20241008-D74\_2024-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)**  
**des membres présents et représentés**

**APPROUVE** la signature de la convention avec l'association Òmniùm Cultural Catalunya Nord ;

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,**  
**Marie COSTA**

